

LA VIE OUVRIÈRE EN FRANCE...

LA DURÉE DU TRAVAIL (*suite*) (1):

A propos des industries textiles, le rapport du Comité anglais de 1816 nous apprend que Robert Owen, dans sa fabrique de coton de New-Lanark, avait réduit la durée du travail de onze heures et demie à dix heures trois quarts, sans qu'il en résultât la moindre fâcheuse conséquence au point de vue du rendement. Fort de cette expérience, il se proposait d'abaisser encore la journée à dix heures ou au moins à dix heures et demie.

Cette expérience, la première qui ait été faite, resta longtemps incomprise des manufacturiers anglais. Mais, en 1844, M. Robert Gardner, fabricant de coton à Preston, ayant eu l'idée de la renouveler, abaissa la journée de travail de ses filatures de douze heures à onze heures et constata douze mois après que le total de sa production avait gagné sur les années précédentes en qualité et en quantité (*reported that he had got a better quality of work and more of it in 11 hours than he had in the 12*).

Trois ans plus tard (1847) un *bill* fixait à dix heures la journée de travail dans les industries textiles. Néanmoins, la majorité des industriels continua jusqu'en 1867 d'ignorer la réglementation légale. Les ouvriers travaillaient encore douze heures, tout en s'agitant pour obtenir l'abaissement de la durée de leur travail à neuf heures par jour ou cinquante-quatre heures par semaine. Ils finirent par triompher de résistances aveugles, et un compromis réduisant la durée du travail fut signé en 1874 entre eux et les industriels. Or, douze mois après, M. J.-C. Fielden, fabricant de coton du Lancashire, déclarait à la *Gold and Silver Commission* que, dans des conditions identiques à celles qui avaient précédé l'Acte de 1874, avec le même outillage mécanique, la diminution de la durée du travail n'avait nullement diminué l'intensité de la production.

Dans les industries du continent on trouve également la preuve que les facultés physiques et intellectuelles de l'homme, mises au service, soit d'une occupation manuelle, soit d'une occupation mécanique, ne lui permettent pas de produire au-delà d'une certaine quantité d'un travail réellement profitable, qu'il est, par conséquent, aussi insensé que cruel d'exiger de lui un nombre d'heures de travail supérieur à ses forces. Le *Journal des Chambres de Commerce de Belgique* relate à ce sujet l'expérience suivante: Un grand manufacturier réduisit pendant trois mois les heures de travail de ses ouvriers de douze heures à dix heures et demie, et il observa que cette réduction, au lieu de lui nuire, avait tourné à son avantage. La productivité du travail manuel avait été la même qu'auparavant; quant au travail à la machine, la quantité s'en était accrue dans une proportion notable.

Quelques établissements textiles d'Allemagne ont également diminué la durée du travail, et en aucun cas, suivant M. Oscar Hall, on n'a constaté que cette diminution fût préjudiciable à la production.

La même réduction, faite en Autriche en 1889, et qui porta progressivement la journée de douze heures à onze heures, puis à dix heures, éleva la production en quantité et en qualité. Même l'abaissement

(1) Voir *L'Ouvrier des deux mondes*, n°1, 2 et 4.

du travail de onze heures à huit heures dans les verreries de Dusseldorf (Allemagne) ne causa aucun trouble dans le fonctionnement de ces établissements (2).

Au mois de février 1891, sir John Gorst disait: *«L'homme qui travaille plus que ne le permet sa constitution, travaille mal, parce qu'il ne peut recouvrer normalement la dépense d'énergie qu'il s'est imposée. Il est très remarquable qu'on trouve partout la preuve que la longue durée du travail réduit la production, loin de l'accroître. Je voudrais seulement en fournir deux exemples. Dans le district de Hesse-Nassau, en Allemagne, les verreries, qui avaient maintenu la journée de quatorze heures dix années durant, ne travaillent à présent que dix heures; or leur production s'est positivement accrue. Dans les grandes fabriques de lingerie de Plauen, les ouvriers travaillent aux pièces; jusqu'en ces derniers temps, ils étaient occupés pendant douze heures; ils ne le sont plus aujourd'hui que pendant dix heures, et cependant leurs gains sont aussi élevés que précédemment»*.

Dans le grand-duché de Bade, quelques scieries ont réduit le temps de travail de seize à quatorze heures, pauses comprises, et plusieurs fabriques de cigares de onze à dix heures; dans tous ces établissements on a observé une augmentation de la production (3). A Londres, la journée de huit heures est appliquée depuis le 1er janvier 1892 dans l'industrie de la reliure.

Un rapport officiel de la *Chambre du commerce et de l'industrie* de Brünn (Autriche) faisait récemment la constatation suivante: «Depuis longtemps, la fabrique de tulle et de dentelles établie à Lettowitz, en Moravie, réduisait pendant la morte-saison la durée du travail, sans que la quantité de fil qui se trouvait dans les magasins subit une diminution correspondante. A la suite d'une enquête, on remarqua que les tisserands, bien que frappés par une réduction de deux heures un quart, produisaient la même quantité de fil qu'auparavant, de sorte que, étant payés aux pièces, ils gagnaient en sept heures et quart des salaires égaux à ceux qu'ils touchaient en travaillant neuf heures et demie. On put établir par cet exemple que la diminution de la journée de travail, en ménageant la vigueur de l'ouvrier et, par conséquent, son entrain, ne compromet pas le rendement de la production.

Engel-Dollfus, le grand industriel de Mulhouse, a reconnu, après expérience personnelle, que la substitution de la journée de dix heures à celle de douze heures avait eu pour résultats une diminution du nombre des accidents, le perfectionnement des objets manufacturés, une réduction des frais généraux et l'égalité de la production.

Nous avons pu observer nous-mêmes que la composition d'un journal en «*commandite*», tout en élevant le salaire des ouvriers au-dessus du taux produit par le travail en «*conscience*», diminuait la longueur de leur journée de une heure et demie sur dix.

Mais l'expérience la plus concluante faite sur le problème des huit heures en Angleterre est celle de la maison Mather et Platt, constructeurs en fer à Manchester, rapportée en ces termes par le Times: *« M. Mather, membre du Parlement, a fait connaître aux patrons constructeurs mécaniciens ainsi qu'aux syndicats ouvriers de cette industrie, le résultat d'une expérience entreprise par sa maison, pendant une année, sur une réduction de la semaine de cinquante-trois heures à quarante-huit heures, sans réduction des salaires. L'expérience a pleinement réussi. S'il y a eu 4,1% d'augmentation sur les salaires, cette*

(2) (*) Cette progression est physiologiquement indispensable pour l'entraînement des forces musculaires. Un journal raconta naguère qu'un grand fabricant de chaussures de Paris, ayant, d'accord avec son personnel, réduit de onze heures à huit heures la durée du travail dans ses ateliers, calcula que *«la journée de huit heures avait produit un effet équivalent à celui de neuf heures et demie du travail précédent et que les ouvriers n'avaient pu avec la meilleure volonté du monde gagner l'heure et demie qui manquait encore»*. Le journal *l'Eclair* répondit très justement: *«Niera-t-on que des ouvriers, déjà accoutumés à donner en moins de neuf heures ce que les autres donnent en onze, déjà très entraînés par conséquent à la concentration de l'effort, ne soient par là même mieux préparés à fournir le maximum d'énergie qu'exige la journée minima? Supposez qu'après avoir constaté l'égalité de production fournie par la journée de onze heures et par celle de neuf et demie, M. Cornevot, au lieu d'en revenir purement et simplement, comme il l'a fait, à l'ancien état de choses, ait introduit dans ses ateliers la journée normale de neuf heures et demie, et qu'après trois ou quatre ans de ce régime il eût procédé à une nouvelle expérience sur la journée de huit heures, êtes-vous bien certain qu'il aurait échoué comme la première fois?»*.

(*) Cette note ne figure pas dans l'édition de *L'Ouvrier des deux mondes* citées, seulement dans la monographie finale. (Note A.M.).

(3) Rapport d'un inspecteur des fabriques pour l'année 1893.

dépense a été compensée par l'économie réalisée sur le capital fixe: usure des machines, et sur le combustible et l'éclairage. L'expérience a été si concluante que les quarante-huit heures de travail par semaine vont être désormais la règle de l'usine en question, et que M. Mather a cru de son devoir de communiquer les résultats obtenus dans sa maison aux directeurs des principaux départements de l'Etat. En conséquence, les autorités de l'arsenal militaire de Woolwich ont déjà adopté le système des quarante-huit heures de travail hebdomadaire, et les directeurs de l'arsenal maritime se proposent de suivre cet exemple».

M. Mather compléta le récit du *Times* par les notes qu'il avait prises pendant toute la durée de son intéressante expérience et par des conclusions qu'il convient de citer: «Il n'y a pas de doute, dit-il, que les résultats obtenus dans les ateliers de Salford, confirmés par ceux qu'on a observés ailleurs, démontrent que les deux premières heures de travail du matin, avant le premier déjeuner, ne valent pas la peine et le dérangement qu'elles causent aussi bien aux patrons qu'aux ouvriers... Non seulement ces deux heures sont à peu près nulles au point de vue du travail effectué, mais leur effet sur la condition physique et mentale des hommes est de diminuer la vigueur, l'entrain, la gaîté qui doivent présider au travail, si l'on veut que celui-ci donne tout son effort».

Quant à l'hypothèse d'un coup de collier (*spart*), calculé par les ouvriers pour s'assurer le bénéfice permanent du nouveau système, M. Mather dit que ses observations personnelles et le contrôle très sérieux de ses contremaîtres lui permettent de l'écarter. «Il semblait plutôt, ajoute-t-il, que les ouvriers travaillaient en harmonie avec une loi naturelle. L'amélioration apportée à la vie de famille, la possibilité pour eux de jouir du foyer avant de se mettre à la besogne, leur donnait un bon «départ» qui influait sur toute la journée». M. Mather n'hésita donc pas à conclure que l'unique moyen d'augmenter la production, c'est de n'employer le producteur que dans la mesure où peut s'exercer son effort maximum.

Le résultat de cette expérience, publiée dans toute l'Europe, y agita les diverses classes sociales. M. Jaurès, député socialiste et co-auteur d'une proposition de loi sur la réduction des heures de travail, raconta qu'en 1871 un grand industriel de l'Est, M. Gaudlu, ne trouvant plus de débouchés suffisants pour sa production, abaissa à huit heures, et d'accord avec ses ouvriers, la journée de travail qui durait habituellement onze heures. Or il advint que ces hommes, moins surmenés, donnèrent en huit heures autant de travail qu'auparavant en onze heures.

Pour M. de Molinari, directeur du *Journal des Economistes*, l'expérience de Salford parut péremptoire. «La réduction des heures de travail, avoua-t-il, peut être, dans l'industrie manufacturière, une excellente mesure pour les patrons comme pour les travailleurs... L'ouvrier n'a qu'à surveiller le bon fonctionnement de sa machine; mais si, fatigué de ce contrôle incessant, il a une défaillance, les fils que tisse son métier se rompent; il devra les raccommorder, et voilà du temps inutilement perdu. Il est donc naturel que les industriels, en donnant plus de repos à leurs ouvriers, obtiennent d'eux un travail plus rapide et meilleur».

En même temps que le monde économique se livrait à ces discussions, les journaux (4) citèrent comme nouvelle expérience de la réduction du temps de travail les trois postes quotidiens établis par les ouvriers mineurs propriétaires de la mine de Monthieux. En Suisse, un grand atelier d'apprêtage venait, sur la demande de ses ouvriers, d'abaisser la journée de onze heures à dix heures pour les cinq premiers jours de la semaine, et à neuf heures pour le samedi, avec une heure et demie de repos à midi. Les salaires étaient maintenus au taux habituel et les heures supplémentaires recevaient une paye double. A Bâle, on inaugurait dans tous les chantiers de construction la journée de dix heures. Enfin, plusieurs industriels de Lodz (Pologne), ayant trouvé avantage à réduire à treize heures la journée de quatorze heures, annonçaient la présentation au gouvernement d'un projet de loi d'après lequel la durée de la journée ne pouvait dépasser onze heures, avec une heure de repos à midi, le travail de nuit étant défendu en principe et celui des mines réglementé. Des statistiques jointes à ce projet démontraient que la diminution de la durée du travail, sans réduire le chiffre de la production, en avait amélioré sensiblement la qualité (5).

(4) (*) Notamment le *Peuple*, de Lyon.

(*) Cette note disparaît dans la monographie finale. Il y est noté «les journaux» au lieu de «quelques journaux» dans le texte initial. (Note A.M.).

Il est certain (*) qu'une agitation puissante s'est faite depuis quelques années en Europe et en Amérique autour du problème de la réduction du travail, et comme les travaux d'approche du prolétariat enserrant de plus en plus l'oligarchie capitaliste, que d'innombrables escarmouches ont ouvert une brèche dans la forteresse industrielle, réputée pourtant imprenable, l'heure paraît proche où, forcée dans ses retranchements, la cohorte exploitrice devra capituler. Mais que les ouvriers prennent garde! Si, au lieu d'obtenir directement des industriels ou de leur imposer la réduction de la durée du travail, ils en demandent l'obligation à la loi, non seulement ils auront pris la route la plus longue, non seulement ils n'obtiendront pas le maintien du taux des salaires (sans quoi toute réduction de la durée du travail ne peut être qu'une amère plaisanterie), mais ils seront encore tenus, sous peine de voir rapporter cette loi, d'intensifier leur travail jusqu'à produire autant en huit ou neuf heures qu'en onze ou douze heures. Qu'auront-ils donc gagné à cette nouvelle forme de surmenage? Non pas même le bénéfice de deux heures de liberté, puisque ces heures devraient servir à réparer des forces éteintes. La réduction de la durée du travail ne peut pas, ne doit pas être également profitable au patron et à l'ouvrier. Elle a pour objet essentiel ou plutôt exclusif de donner à l'ouvrier des loisirs qu'il n'a pas sans diminuer son gain ni l'obliger à augmenter son effort. Elle doit donc être nécessairement appliquée au détriment du profit patronal et, dans ces conditions, elle ne sera certaine et définitive que si elle est l'œuvre des ouvriers eux-mêmes.

En tout cas, si quelque divergence sur la façon d'obtenir la commutation de leur esclavage divise les travailleurs de ce pays, soupçonneux quant à la bienveillance parlementaire et peu pressés de subir les effets d'une législation toujours bâtarde, du moins sont-ils tous d'accord pour souhaiter l'allègement de leurs misères et la communauté des joies de ce monde. Et les «grands de la terre», non point ceux dont parlait Bossuet et qui, nés loin du peuple, étaient excusables d'ignorer le peuple, mais les rois du négoce et les princes de la finance, sortis de la plèbe et qui ont vécu l'existence de la plèbe, ceux-là feraient bien peut-être, dussent-ils n'y gagner que d'ajourner leur perte, de conjurer l'orage qui menace, en apaisant la foule qui s'irrite.

Fernand et Maurice PELLOUTIER.

(5) Cette nomenclature des expériences faites sur la diminution du travail est assurément incomplète. Nous trouvons dans le journal la *Manifestation du Premier Mai* (1894), sous la signature du Dr. A. Delon, quelques documents nouveaux qu'il nous paraît utile d'annexer à cette étude: «*Justus Moeser (a)* avait déjà reconnu au XVIII^{ème} siècle que l'on devrait défendre tout travail aux ouvriers pendant leurs heures de repos, parce que c'est une tromperie et qu'ils ne produisent pas davantage. Mais l'opinion contraire régna sans conteste. Dès la fin du XVIII^{ème} siècle, la concurrence se déchaîne, la machine commence; pour résister à la concurrence, on augmente sans cesse la durée de la journée de travail. «Il en résulte, dit Brentano (b), une complète dégénérescence de la classe ouvrière corporellement, intellectuellement, moralement. Cette dégénérescence inquiète les hommes clairvoyants, et alors débute en Angleterre l'agitation en faveur des lois de fabrique et le mouvement de raccourcissement de la journée de travail, qui est arrivé actuellement à son point le plus avancé dans les mines de Durham, où l'on ne travaille que sept heures et demie, et dans les mines du Northumberland, où les piqueurs ne travaillent que six heures et demie, y compris l'entrée et la sortie... Dans la construction des navires, un industriel anglais qui avait occupé des ouvriers français déclara que l'infériorité des français par rapport aux anglais résulte de la longueur de la journée de travail... Donald constate de même, comme un effet de l'adoption de la journée de huit heures dans différentes industries de l'État de New-York, une augmentation sans exception d'un dixième des produits... La même expérience, d'après le professeur Munro, a été faite avec un plein succès dans les mines de charbon de l'Angleterre; M. Allan, fabricant de machines en Angleterre, a déclaré en 1892 qu'il avait obtenu une augmentation de production en conséquence de la réduction de la journée à huit heures. Un fabricant de corsets de Stuttgart réduit la journée de onze heures à dix heures, et il constate lui aussi une augmentation de production. Chamberlain, l'éminent chef du parti radical anglais unioniste, qui avait été longtemps fabricant, s'est déclaré partisan déterminé de la journée de huit heures...».

(a) Juste Moeser, Osnabrück (Hanovre), 1720-1794, connu par son recueil *Idées patriotiques*, qui lui fit donner le surnom de *Franklin allemand*, et son *Histoire d'Osnabrück*, 2 volumes.

(b) Luis Brentano, de Munich, *Des rapports entre le salaire, la durée du travail et sa productivité*. *Revue d'économie politique*, avril 1893.

(*) Le texte originel dit: "Il est constant". (Note A.M.).